

CONCOURS PHOTO

25^e ANNIVERSAIRE DE LA FUSION DE VAUDREUIL ET DORION

ORGANISÉ PAR LE CLUB PHOTO VAUDREUIL-DORION

RÈGLEMENTS

1. OBJECTIF

Souligner le 25e anniversaire de la fusion de Vaudreuil et Dorion en promouvant la photographie comme forme d'art et inciter les résidents de Vaudreuil-Dorion à la photographie.

2. ADMISSIBILITÉ

Tous les résidents de Vaudreuil-Dorion, excluant les membres du Club photo Vaudreuil-Dorion pour l'année 2018-2019. Ce concours est gratuit.

3. CATÉGORIES

Deux (2) catégories :

- Jeunesse : Être âgé de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2019.
- Générale : Être âgé de 18 ans et plus au 1^{er} septembre 2019.

4. THÈME

- À la rencontre de ma ville.

5. PRIX

- Treize (13) finalistes, six (6) par catégorie et un choix du jury, qui verront leur photo imprimée dans le calendrier 2020 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.
- Les treize (13) finalistes verront leur photo imprimée, encadrée et exposée à la Bibliothèque de Vaudreuil-Dorion. La photo sera remise à son auteur à la fin de l'exposition.
- Le Club photo Vaudreuil-Dorion offre aux treize (13) finalistes d'assister gratuitement à une conférence de leur choix selon la sélection proposée pour l'année 2019-2020. Un finaliste d'âge mineur devra être accompagné d'un adulte, admis, lui aussi, gratuitement.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Les participants doivent respecter les conditions suivantes :

6.1 Nombre de photos

Chaque participant peut soumettre jusqu'à cinq (5) photos.

6.2 Titre de la photo

Chaque photo doit être accompagnée d'un titre. Le titre fait partie intégrante de l'œuvre et sera transmis aux juges.

6.3 Présentation des images

Les photos numériques doivent être soumises sans signature, sans cadre et sans bordure. Toute photo soumise comportant des caractères haineux, anti-LGBT, antireligieux, de la nudité, de la violence, des propos sexistes ou racistes entraîne la disqualification du participant.

6.4 Sanctions

Bien que le Club photo Vaudreuil-Dorion favorise la participation, le non-respect des conditions générales de participation par un photographe dans la présentation d'une image entraîne automatiquement la disqualification du participant.

7. TRANSMISSION DES OEUVRES

7.1 Format des photos

Seules les photos numériques au format .jpg sont acceptées.

7.2 Transmission des fichiers numériques

La transmission des fichiers numériques se fait sur le site web de la Ville de Vaudreuil-Dorion à l'adresse suivante : concoursphoto25e@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Le participant doit fournir les informations suivantes lors de la soumission de la photo : prénom, nom, âge, adresse, numéro de téléphone et courriel ainsi que le titre de la photo.

7.3 Date limite de remise des fichiers photo

Les photos doivent être remises avant le 31 août 2019, 23h59. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

8. JUGEMENT

8.1 Jury

Le jugement est tenu à huis clos par un jury composé de membres du Club photo Vaudreuil-Dorion, employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de membres du comité du 25e de la fusion de Vaudreuil et Dorion. Le jugement est final et sans appel.

8.2 Critères

Les photos sont jugées selon les critères suivants:

- Technique
- Composition
- Communication (intérêt suscité par la photo, clarté du message, émotion)
- Originalité

9. DÉVOILEMENT DES GAGNANTS

Les gagnants seront contactés dans le mois suivant la fin du concours.

10. DROITS D'AUTEUR

En soumettant une photo, le participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la photographie. De plus, chaque participant atteste avoir obtenu le consentement écrit des personnes apparaissant sur les photos, s'il y a lieu. Un formulaire type de *Relâche photo* est disponible en annexe à ce document.

Le Club photo Vaudreuil-Dorion et la Ville de Vaudreuil-Dorion se réservent le droit de publier les douze (12) photos finalistes. Dans toutes les circonstances, les crédits seront accordés aux auteurs dans le respect de leurs droits puisque tous les photographes participants, auteurs des œuvres, conservent en tout temps les droits d'auteur que leur confère la Loi.

Toutes les photos non-gagnantes seront détruites et ne feront pas l'objet de banque photos.

11. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La soumission d'une photo au concours signifie l'acceptation du présent règlement.